

CHAMPIONNAT DE FRANCE HISTORIQUE DES CIRCUITS FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

La FFSA organise le Championnat de France Historique des Circuits:

- Catégorie A : Monoplaces et Sports Prototypes
- Catégorie B : Berlins et GT (Voitures à roues couvertes).

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de de la FFSA, du Règlement Standard des Circuit asphalte, des Règlements propres à chaque Trophée admis, ou figureront dans le Règlement Particulier de chaque épreuve.

1.1. CALENDRIER

Le Championnat de France Historique des Circuits 2015 se déroulera selon le calendrier ci-dessous :

04-05 avril	Dijon	Asac de Bourgogne
02-03 mai	Paul Ricard	Asac du Var
20-21 juin	Charade	Asac d'Auvergne
05-06 septembre	Nogaro	Asa Armagnac Bigorre
10-11 octobre	Lédenon	Asa de Lédenon

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

1.2. CATEGORIES ADMISES

Une Coupe, un Challenge, un Trophée ou une Série sera agréé « Championnat de France Historique » si :

- Ses Règlements (sportif et technique) obtiennent un avis favorable du Pôle Sport FFSA et du Président de la Commission VHC-Circuit
- Il participe aux 5 meetings du Championnat de France Historique 2015
- Il signe la convention prévue entre l'opérateur et le promoteur du championnat
- Il favorise l'inscription de leurs pilotes au championnat (minimum 15 pour la saison). L'opérateur collectera les inscriptions au championnat et les droits y afférents, et les retournera à la FFSA via le promoteur

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT

Le Championnat de France Historique des Circuits 2015 est ouvert exclusivement aux pilotes titulaires d'une licence FFSA qui participent aux courses des Coupes, Challenges, Trophées ou Séries VH agréés par la FFSA inscrits aux meetings du Championnat de France Historique des Circuits (*la liste actualisée des Trophées partenaires est disponible auprès du promoteur du Championnat et de la FFSA*).

Tout concurrent désirant participer au Championnat de France Historique des Circuits devra s'inscrire auprès du promoteur du Championnat :

**HVM Racing,
3 Place des Ecoles
92100 BOULOGNE**

ou par l'intermédiaire de l'Opérateur du Trophée dans lequel il participe.

Cette demande d'inscription devra être accompagnée d'un règlement de 50 € à l'ordre de la FFSA.

Un concurrent participant à plusieurs Trophées n'aura qu'une seule inscription à effectuer.

En outre, pour chaque épreuve, chaque pilote devra s'engager auprès de l'Opérateur de leur Trophée selon les conditions propres à ce Trophée.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Tous les pilotes inscrits au Championnat de France Historique des Circuits ayant pris le départ d'au moins une course ou d'une séance qualificative du Championnat seront classés.

9.1. CLASSEMENT PILOTES

A l'issue de chaque course, l'Opérateur de chaque Coupe, Challenge, Trophée ou Série établira un classement général selon le barème de son propre Règlement Sportif agréé par la FFSA. De celui-ci sera extrait un classement des pilotes inscrits au Championnat de France.

Le championnat est un classement de pilotes. Un pilote pourra y participer avec des voitures différentes selon les épreuves sous réserve qu'elles soient éligibles dans un des plateaux constitutifs du championnat.

Chaque Opérateur de Coupe, Challenge, Trophée ou Série devra obligatoirement faire parvenir son classement général unique pour chacune des courses au Promoteur au plus tard le mardi suivant l'épreuve.

Seuls les pilotes ayant accompli au moins 75% de la distance du vainqueur marqueront des points.

9.2. ATTRIBUTION DES POINTS

Chaque course donnera lieu à l'attribution de points suivante, réservée aux pilotes inscrits au Championnat de France Historique des Circuits FFSA :

Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	40	12 ^{ème}	12
2 ^{ème}	35	13 ^{ème}	11
3 ^{ème}	30	14 ^{ème}	10
4 ^{ème}	26	15 ^{ème}	9
5 ^{ème}	23	16 ^{ème}	8
6 ^{ème}	20	17 ^{ème}	7
7 ^{ème}	18	18 ^{ème}	6
8 ^{ème}	16	19 ^{ème}	5
9 ^{ème}	15	20 ^{ème}	4
10 ^{ème}	14	21 ^{ème}	3
11 ^{ème}	13	Du 22 ^{ème} au dernier	2

Point de participation : tout pilote ayant pris le départ, d'au moins une séance d'essais qualificative ou d'une course et qui ne serait pas classé dans la course marquera 1 point de participation.

Ce point sera définitivement acquis et ne pourra pas être décompté sauf dans le cas d'une exclusion prononcée par le Collège.

S'il est engagé dans plusieurs Trophées, un pilote peut marquer des points dans la catégorie A-Monoplaces et Sports Prototypes et la catégorie B-Berlines et GT

En revanche dans le cas où un pilote participerait à plusieurs Trophées de la même catégorie dans le même meeting, seuls ses meilleurs résultats dans la catégorie seraient retenus.

Ex : un pilote court en F. Ford ou il se classe premier et en F. Renault ou il se classe dixième, seul le résultat de la F. Ford sera retenu pour le meeting.

9.3 CLASSEMENT FINAL

Le classement final du Championnat de France Historique des Circuits sera établi comme suit :

Nombre de courses organisées	Résultats retenus
Moins de 10 courses	Totalité
10 courses ou plus	Totalité moins 1

Les éventuels ex aequo seront départagés selon l'article III, paragraphe A des Prescriptions Générales FFSA.

Au-delà des 3 premières places au Championnat, les ex aequo ne seront pas départagés

9.4 TITRES DECERNES

Seront décernés les titres suivants :

- un titre de Champion de France FFSA Historique des Circuits "Monoplaces et Sport Prototypes"
- un titre de Champion de France FFSA Historique des Circuits "Berlines et GT".
-

ARTICLE 10. PRIX

Aucun prix ne sera attribué à l'issue des courses.